



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 11 avril 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14  
Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants**

### **Administration Générale**

#### **413/2024 Validation du programme annuel GERPLAN 2024**

Monsieur Gérard FREITAG expose :

Le GERPLAN, a pour mission de planifier année par année les opérations éligibles à un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain et susceptibles de recevoir à ce titre des subventions. Les financements sont en effet alimentés à diverses hauteurs par les Communes, la Communauté de Communes et subventionnées en partie par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Nous rappelons que la démarche GERPLAN est intéressante à divers titres :

- elle permet d'accéder à des subventions non négligeables,
- elle donne lieu à des activités fédératrices en y intégrant en particulier les associations,
- elle met en place une feuille de route des activités concernant la protection, mise en valeur de l'environnement.

Les axes principaux du GERPLAN sont au nombre de 4 :

Axe 1 : Maintenir une agriculture de montagne vivante et durable.

Axe 2 : Connaître, préserver et valoriser le patrimoine paysager et naturel.

Axe 3 : Favoriser un habitat, une architecture et un urbanisme de qualité.

Axe 4 : Prévenir les risques naturels liés à l'eau.

Le GERPLAN 2024 prévoit pour financement un coût total TTC de 98 940 euros.

La plupart des actions sont des opérations régulières reconduites.

Je vous propose d'approuver les dispositions prévisionnelles pour le GERPLAN 2024.

Délibération :

La Communauté de Communes du Val d'Argent a parmi ses compétences la « protection, mise en valeur de l'environnement-élaboration, suivi et mise en œuvre du GERPLAN ». Grâce à celle-ci la

CCVA est l'interlocuteur privilégié de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la programmation annuelle du GERPLAN, ce qui permet la réalisation d'actions portées par elle-même et par les acteurs du territoire (communes, associations ...).

Le financement ou le co-financement du GERPLAN 2024 par la Communauté de Communes du Val d'Argent prévoit à sa charge 29 468 euros.

### Le Conseil Communautaire

**APPROUVE** les dispositions prévisionnelles pour le GERPLAN 2024.

**Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)**

La secrétaire de séance,

Noëllie HESTIN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS

